

La “Conduite des Écoles chrétiennes” - Présentation

1. Une genèse communautaire autour de Jean-Baptiste de La Salle

Les 5 ou 6 maîtres réunis en 1679 à Reims par Adrien Nyel avaient chacun “sa méthode d’enseigner, conforme à son génie et à son goût particulier. Or ce défaut de conduite uniforme dans ces écoles naissantes empêchait une partie du fruit qu’on en devait espérer” (Blain CL 7,167 - cf. MD 57,1). Laissant à Nyel le soin de s’occuper du bon fonctionnement des écoles de Reims, le jeune chanoine de La Salle - comme les pionniers de l’éducation populaire le préconisaient - se préoccupe d’abord de former la personne des maîtres pour les mettre à la hauteur de leur mission: il les fait vivre en communauté pour leur formation permanente et découvre bientôt que cela lui demande de partager leur vie. Le départ de Nyel, de Reims en 1682, puis pour Rouen en 1685, oblige M. de La Salle à s’impliquer progressivement dans le fonctionnement des écoles, non seulement pour obtenir leur financement mais aussi pour aider les maîtres dans leur action pédagogique. À l’occasion, quand il lui faut remplacer un maître, il arrive à Jean-Baptiste de La Salle de faire lui-même la classe (à Reims CL 7, 244) - alors que “ses disciples n’étaient pas alors bien au fait de leur métier: ils n’avaient encore ni aucune uniformité entre eux ni aucunes Règles certaines pour la conduite des écoles” (id. 245). À Paris également (id. 288), M. de La Salle reprend en 1688 la classe d’un Frère épuisé et Blain dit alors que le Supérieur des Frères “possédait à la perfection l’art de bien ranger les écoles” et qu’il “l’avait communiqué aux Frères” (id. 299). Cette communication s’est faite surtout par une formation pratique des jeunes Frères et, quand a fonctionné le Séminaire de maîtres, des futurs maîtres des campagnes (cf. Blain CL 7,365).

Blain met en premier plan le rôle du Fondateur dans le bon fonctionnement des écoles; il le montre, dans les années qui suivent, attentif à ce qui se passe dans les classes. “Par rapport aux écoles en elles-mêmes, il les a fondées sur la seule charité, il y a établi un silence perpétuel et une discipline exacte propre à fixer la légèreté des enfants et à attirer leur attention: il y a introduit une méthode singulière plus abrégée et plus facile pour apprendre. De plus, les visites sont un moyen qu’il a établi pour en empêcher le dérangement. Son zèle l’y transportait souvent pour en faire l’examen et rendre ses yeux témoins de ce qui s’y passait. Les enfants et les maîtres étaient également les objets de son attention”. Et cela durait “plusieurs heures” (CL 8, 358s). La *Conduite* s’est certes appuyée sur le travail des promoteurs de l’enseignement populaire, Batencour, Barré, Roland, Démia ... (voir les recherches des Frères Yves Poutet et Léon Lauraire); elle est surtout née, non d’une compilation de livres mais d’une démarche pragmatique, de la mise en commun de l’expérience des Frères les plus expérimentés.

2. Une œuvre collective avec M. de La Salle

“Cette Conduite n’a été rédigée sous forme de règlement qu’après un très grand nombre de conférences avec les Frères de cet Institut les plus anciens et les plus capables de bien faire l’école, et après une expérience de plusieurs années” (Préface, CE 0,0,2). L’édition de 1720 précise: “mise en ordre (par feu Mr DE LA SALLE)”.

Ces Frères *les plus anciens et les plus capables de bien faire l’école*, l’histoire des origines de l’Institut en fait connaître plusieurs. Parmi les Frères entrés dans les années rémoises (avant 1688) et “qui avaient du talent pour les écoles” (CL 7.179). on peut nommer Nicolas Vuvart

(formateur au Séminaire des maîtres pour la campagne, sorti en 1704), Gabriel Drolin, Henri L'Heureux (mort en 1690), Albert (LA 19,20 à Gabriel Drolin - Frère Albert a dû quitter avant 1714), Jean Partois dit Frère Antoine, et Jean Jacquot (directeur des écoles de Paris), ont certainement été des pédagogues de valeur et ont contribué à élaborer et à faire apprécier la méthode pédagogique de l'Institut. Plusieurs d'entre eux ont pu être de ces jeunes "qui faisaient des études [cléricales] et qui les abandonnèrent pour se joindre" à M. de La Salle (CL 7,224). La Préface souligne *une expérience de plusieurs années* avant de commencer un texte un peu normatif. Et de nombreuses réunions pour y aboutir.

Un très grand nombre de conférences, ce ne sont en effet pas des causeries pédagogiques de J.-B. de La Salle mais des échanges de vue, un partage d'expérience des divers participants. La Règle prévoit qu'un Frère Directeur trop chargé pour faire deux entretiens à sa communauté la même semaine "fera lire dans un bon livre et demandera ensuite le sentiment de plusieurs Frères par forme de conférence" (RC 28,17). Le livre du Frère Jean PUNGIER, *Comment a été écrite la Conduite des Écoles*, montre bien dans quel climat ont pu se faire ces échanges et comment on est arrivé au texte que nous connaissons. Quand est-on arrivé à un règlement assez stabilisé pour être proposé "comme donné de Dieu par l'organe des Supérieurs et des premiers Frères de l'Institut" (0,0,4) ? L'édition imprimée "Avignon 1720" reproduit la même approbation de Pierre La Crampe qui figure à la dernière page du Recueil "Avignon 1711", et l'on sait que La Crampe était inquisiteur d'Avignon entre 1704 et 1706 (CL 15,vi): ce qui signifie que les Frères ont estimé que le texte, même corrigé et un peu abrégé (on a retranché "tout ce qui pouvait être inutile"), est substantiellement le même. On ne sait pas pourquoi il a fallu attendre 1711 pour faire imprimer chez Chastagnier en Avignon le Recueil, et 1720 la Conduite.

Le texte retenu aujourd'hui comme étant de Jean-Baptiste de La Salle est habituellement celui du manuscrit dit de 1706, parce que les exemples qu'il donne portent cette date: il n'est pas en effet dit que le Fondateur ait révisé lui-même le texte pour l'édition de 1720. Ce manuscrit - on le désignera désormais **ms** - se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris sous le n° 11.759. C'est une copie parfois fautive, et l'on peut se demander si plusieurs erreurs de transcription ne viennent pas du fait qu'elle a été prise sous la dictée, ou si une ligne n'a pas été sautée parce qu'elle se terminait par les mêmes mots que la précédente. Le Frère Maurice-Auguste a publié ce texte sans correction dans le CL 24 en parallèle avec la reproduction anastatique de l'édition imprimée princeps de 1720, estimant que la comparaison des deux textes permettait de corriger facilement des erreurs manifestes. La reprise de cette transcription dans les Œuvres complètes sans son parallèle de 1720 rend plusieurs passages incompréhensibles, ce qui a provoqué la protestation du Frère canadien Gilles Beaudet dans *Reflets lasalliens*, sous le titre provoquant *Des injures à Jean-Baptiste de La Salle qu'il convient de réparer*.

On indiquera donc plus loin les corrections que l'on peut proposer au texte des Œuvres complètes, qui est le texte le plus utilisé, et on les signalera par une * dans le CD-Rom en préparation.

3. Un plan essentiellement pratique

La page de titre du **ms** annonce cette Conduite "**divisée en trois parties**". Celle de 1720, "*divisée en deux parties*". Cependant, la Préface de 1720 écrit: "Ce livre est divisé en trois

parties” (0,0,4) et explique que “cette troisième partie sera seulement à l’usage des Frères Directeurs et Formateurs de nouveaux maîtres”. Blain (CL 8,146) parle de certains Frères Directeurs peu désireux de laisser lire en public la Règle les concernant: leurs inférieurs pourraient leur reprocher leurs manquements! Laissons à Blain ce jugement. Il est plus simple de penser que, vu le petit nombre de ceux à qui cette troisième partie est destinée, on ait jugé inutilement coûteux de l’imprimer.

La première partie “traite de tous les exercices de l’école et de tout ce qui s’y pratique depuis l’entrée jusqu’à la sortie” (0,0,4). Les chapitres se suivent à peu près selon la succession des activités journalières et les heures du jour, comme le montre le tableau suivant (d’après l’édition anglaise de CE) :

| Horaire | Activité dans l’école | Chapitre de la Conduite |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 7h30 - 8h | ouverture de l’école, entrée dans les classes travail des écoliers seuls ou en groupe | 1 |
| 8h - 8h30 | prière du matin, déjeuner, “répétition” | 2 |
| 8h30 - 10h30 | lecture, écriture, arithmétique, orthographe | 3, 4, 5, 6 |
| 10h30 - 11h30 | réflexion, prière du matin, messe à la paroisse | 7, 8 |
| 13h - 13h30 | travail des écoliers seuls ou en groupe | |
| 13h30 - 14h | prière, goûter, “répétition” | |
| 14h - 15h30 | lecture, écriture, arithmétique, orthographe (suite) | |
| 15h30 - 16h | catéchisme | 9 |
| 16h - 16h30 | examen de conscience, prière du soir, chant, sortie | 10 |

“**La seconde partie** donne les moyens nécessaires et utiles pour établir et maintenir l’ordre dans les écoles” (0,0,4). Un paragraphe (CE 11) donne les éléments suivants:

“1°. la vigilance du maître” (11, dans la numérotation des Œuvres complètes),

“2°. les signes”, qui économisent la parole du maître et maintiennent une atmosphère de silence (12),

“3°. les catalogues”, c’est-à-dire les registres servant à situer et à suivre les écoliers (13),

“4°. les récompenses” (14),

“5°. les corrections”, au sens de remise dans le bon chemin plus que de punition (15),

“6°. l’assiduité des écoliers et leur exactitude à venir à l’heure”, avec une étude des absences (16),

“7°. le règlement des jours de congé” (17),

“8°. l’établissement de plusieurs officiers”, écoliers responsables de divers services, “et leur fidélité à bien s’acquitter de leurs emplois” (18),

“9°. la structure, la qualité et l’uniformité des écoles et des meubles qui y conviennent” (19) - chapitre présentant en fait dans **ms** les tableaux et “cartes” murales (qui n’ont rien de géographique!), alors que les éditions suivantes parleront des bancs et autres éléments du mobilier scolaire.

La troisième partie, annonce CE 0,0,4, expose:

“1°. les devoirs de l’Inspecteur des écoles” (20);

“2°. le soin et l’application que doit se donner le formateur des nouveaux maîtres” (cf. 21);

“3°. les qualités que doivent avoir ou acquérir les maîtres, et la conduite qu’ils doivent tenir pour bien s’acquitter de leur devoir dans l’école;”

“4°. ce que doivent observer les écoliers”.

En fait, après “la vigilance de l’Inspecteur des écoles” (21), **ms** parle “de la réception des écoliers” (22), “du rangement des écoliers et du règlement des leçons” (23) et “du changement des écoliers d’une leçon à une autre” (24). On voit donc que **le plan envisagé n’a pas été entièrement suivi**. On peut se demander si le texte qui était entre les mains du copiste était vraiment terminé: le chapitre 10°, *Des cantiques*, n’en a que le titre, et 1720 ne le retient pas, d’où l’attribution du n° 10 au chapitre *De la sortie de l’école*. Peut-être celui qui a copié le texte a-t-il retenu dans **ms** seulement ce qui l’intéressait, si c’était pour son usage personnel. Ou bien le caractère massif d’articles qui sont plutôt des répertoires de choses à vérifier (cf. 21,2 et 24,4) montre-t-il que l’élaboration de ces derniers textes n’était pas encore assez structurée. Rappelons que 1720 n’a pas imprimé cette 3° partie.

Notons encore que ce plan amène à un certain nombre de redites, notamment quand la troisième partie rappelle ce que doit faire et vérifier l’Inspecteur des écoles. Il est utile de faire également des recoupements avec les autres écrits lasalliens (voir plus loin, 6.). Enfin, on apprécie mieux l’originalité lasallienne en matière d’éducation en cherchant comment la *Conduite* se situe par rapport aux écrits de même nature dont elle a pu s’inspirer ou se démarquer.

4. Dans un courant d’intérêt pour l’école populaire

Frère Anselme D’HAESE, dans le BEC de janvier 1939, présentait “**L’École paroissiale**”, une aïeule de “*La Conduite des Écoles Chrétiennes*”, fruit de 18 ans d’expérience dans les meilleures écoles de Paris. En 1963, Frère Yves POUTET (cf. CL 48, *L’auteur de l’Ecole paroissiale et quelques usages de son temps (1654)*) a démontré que l’auteur en est Jacques de Batencour, à qui l’on doit aussi, en 1685, l’*Instruction méthodique pour l’école paroissiale dressée en faveur des petites écoles*. Si CE ne commence pas par une longue étude des vertus, théologiques et cardinales, du maître, elle retient bien des **recommandations de l’École paroissiale**: connaître “le naturel” des enfants (psychologie individuelle, cf. CE 13,4) et les conditions de vie des parents (CE 22,2-3), expliquer pourquoi on déjeune et goûte en classe (CE 21,7), obtenir l’assiduité des enfants (CE 22,3,2) et la propreté de leurs habits (CE 22,3,6), faire comprendre l’utilité des corrections (CE 15,3,10), demander aux parents de ne pas donner d’argent à leurs enfants (CE 22,3,9) ni d’écouter leurs plaintes contre leur maître (CE 22,3,5).

On retrouve dans la *Conduite* un certain nombre de **pratiques prônées par l’École paroissiale**: les responsabilités confiées à de nombreux “officiers” (CE 18), “excellent moyen pour apprendre, d’écouter, encore plus d’étudier, et beaucoup davantage en enseignant les autres” (p. 90): “récitateurs des prières”, “balayeurs”, “portiers”, “visiteurs”... et jusqu’à “l’aumônier”, chargé de recueillir dans un panier ce que les enfants veulent donner aux pauvres de leur petit repas (CE 2,3,1). On y trouve la prière aux heures, *Mon Dieu, faites-moi la grâce...* (CE 7,1,4), la lecture dans la *Civilité* (CE 3,9), la manière de tenir son corps pour bien écrire (CE 4,6), la méthode pour tailler les plumes (CE 4,9), la copie d’exemples pratiques (CE 6,0,2) comme “divers formulaires de quittances, d’obligations, baux à ferme, etc... parties de marchandises selon la vocation d’un chacun, afin de les styler aux pratiques du trafic [commerce] et aux affaires du siècle, en apprenant l’écriture: ce qui donne de la satisfaction aux parents” (n. 270). L’école est ouverte une demi-

heure avant le début des classes (CE 1,1,2) et chacun, en entrant, prendra de l'eau bénite, saluera l'image pieuse de la classe et ses compagnons, ira à sa place sans bruit (CE 1,1,9-10) et révisera ses leçons (CE 1,1,13), à moins de préparer son matériel pour écrire.

On peut consulter la fiche de *Lasalliana* n° 19 où le Frère Dominic EVERETT présente 11 différences entre *l'École Paroissiale* et la *Conduite*. **Charles Démia**, avec ses *Remontrances* (1666 et 1668), sensibilise Roland à la question scolaire; il correspond avec Jean-Baptiste de La Salle (CL 56,62 et 221): ce dernier a sans doute étudié les *Règlements* des écoles de Démia. Autre influence, celle du Père **Barré** que le Fondateur a été consulter (CL 7,170 et 190) et qui a aidé Roland à former les Sœurs de l'Enfant Jésus. On peut déceler encore d'autres influences. Selon son habitude, Jean-Baptiste de La Salle tient compte des dispositions prises par ses prédécesseurs, mais se sent très libre pour les adopter ou non. Car sa visée est claire et les différents emprunts ne nuisent pas à l'unité et à l'originalité de sa démarche. C'est de l'intérieur de la démarche lasallienne qu'il faut comprendre la *Conduite*, et non à partir d'éléments disjoints.

5. Des valeurs qui affluent

Çà et là, les pratiques sont "accompagnées et fortifiées de raison pour [en] donner l'intelligence" (CE 0.0.3) : des valeurs affluent. **Dieu** paraît le personnage principal de la vie scolaire, ces règlements s'inscrivent dans le contexte de son dessein de salut - les Frères devant accueillir "cette Conduite comme leur étant donnée de Dieu, par l'organe de leurs Supérieurs et des premiers Frères de l'Institut" (ibid.). Pris en lui-même, le texte de la Conduite mène bien donc au-delà des "programmes et méthodes de l'école élémentaire", même augmentés du Catéchisme - qu'il n'y a pas lieu de présenter ici.

À l'intérieur de l'école, est à l'œuvre la raison organisatrice selon une pédagogie de l'apprentissage par imitation raisonnée, avec la trilogie COMPRENDRE, RETENIR ET PRATIQUER (4.9.8) qui s'applique à la taille des plumes comme au catéchisme (9.2.1 et 9.3.4): c'est tout l'homme qu'il faut former. Le silence (1.1.10), la ponctualité (1.1.17), l'assiduité (16.2.35), l'édification et le bon exemple (voir la correction du scandale - 15.6.19...) ont une valeur éducative éminente. La vie scolaire est plus formative que le seul apprentissage de la lecture et de l'écriture (24.2.2). Nous avons donc affaire à une école polyfonctionnelle, dont l'enseignement est pris tout entier dans une visée, dans un projet éducatif beaucoup plus ample. Ce n'est pas dénier à l'enseignement sa valeur propre, mais le finaliser ; il s'agit de se préparer - en en vivant déjà les apprentissages de base - à la vie (de jeune et d'adulte), vie sociale, professionnelle et chrétienne, de façon responsable.

L'école est en relation constante **avec son environnement**. Même si elle s'organise pour éloigner les enfants des désordres du Carnaval (16.1.16 et 17.2.13), elle ne constitue pas un milieu fermé mais s'ouvre à **la paroisse** (chap.8), au métier des parents (16.1.12), rappelant à ceux-ci leurs responsabilités éducatives (16.2.18). La perspective d'un futur métier n'est jamais absente, que les parents l'envisagent (22.2.3) ou ne s'en occupent pas de façon adaptée à l'époque, qui requiert désormais la maîtrise de la lecture et de l'écriture (16.2.18 et 20): on apprendra des choses de pratique, qui puissent être à l'avenir utiles aux jeunes (4.4.14 et 6.0.2). L'école influe aussi sur son environnement : le comportement des écoliers doit édifier les voisins de l'école (1.1.4), ceux qui viennent frapper à la porte de l'école (18.13.10), ou ceux qui les voient aller à la messe (8.1.11 - sinon les écoliers pourraient être pour eux objets de scandale: 8.1.12).

Dans son attitude éducative, le maître doit tenir compte des bonnes et mauvaises qualités de ses écoliers, pour savoir comment se conduire à leur égard (13.4.3). Son souci du bien commun (15.0.23) ne l'empêchera pas d'être attentif aux "fardeaux" qui, souvent, accablent les jeunes (15.0.9) : il se fera "tout à tous ses écoliers pour les gagner tous à J-C" (16.2.16). L'école veillera à ce qu'enfants de familles riches (22.4.5) et de familles pauvres puissent s'éduquer ensemble, une condition étant que ces derniers n'y introduisent pas de vermine (22.3.6). Notons tout de suite que la *Conduite* évoque à peine la gratuité, et surtout n'en donne pas le fondement évangélique que nous trouvons dans d'autres écrits. La *Conduite* manifeste une haute idée de la valeur de l'enfant, et l'ambition de lui permettre de se développer grâce à l'école chrétienne. L'enfant apprend à l'école la politesse qui convient à la vie en société (2.1.7), le partage (2.1.6) et le respect à Dieu présent à toute sa vie (1.1.9; 1.2.4s; 11.3.2; 15.6.8).

Dieu est en effet une référence constante, et son souvenir rythme la journée ("Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu" - 2.2.23; 7.1.4). Le motif de l'amour de Dieu inspire le libre partage de la nourriture (2.1.6), la correction donnée (15.3.2) et reçue (15.7.11), comme aussi la patience dans la maladie (18.9.7). C'est "par des motifs chrétiens" que les écoliers seront excités à édifier le public (8.1.11), tandis que c'est l'esprit de foi qui doit faire agir les maîtres (15.4.8). Des passages de l'Écriture sont proposés dans les exercices d'écriture pour toucher puissamment les cœurs, "comme étant la parole de Dieu" (4.2.6). Il n'y a pas de petit mensonge "devant Dieu, puisque le diable est le père du mensonge, ainsi que N.S. l'enseigne dans le saint Évangile" (15.6.2) ; "ce qui touche Dieu ne peut être léger" (9.3.7) : il faut donc apprendre aux enfants l'horreur des péchés et leur proposer des moyens de les éviter (7.2.7). Car au catéchisme, l'écolier apprend "la conduite à tenir pour VIVRE EN VÉRITABLE CHRÉTIEN" (9.3.4; cf. la préface des *Devoirs d'un chrétien*). Pendant la messe, l'écolier est invité à s'unir au prêtre et à s'offrir à Dieu, afin d'être consacré tout à Lui (8.7.5). Dans sa vie scolaire, Dieu le voit (11.3.2) ; et la liturgie d'entrée en classe le fait reconnaître et adorer (1.2.4s). Quant aux corrections, on dirait que Dieu y préside : l'écolier lui demande pardon (15.6.19) et, si Dieu donne sa bénédiction à cette action, l'homme peut y mettre obstacle par la passion (15.1.5), la colère ou l'impatience (15.4.17) ; les pénitences devraient être reçues comme un châtiment de Dieu (15.3.11), comme une satisfaction médicinale devant Dieu (15.9.3). Une thèse de doctorat en préparation au Brésil fait l'analyse sémiotique de la *Conduite des Écoles*. En analysant les gestes et attitudes des différents protagonistes de l'école, elle montre que le personnage principal de la *Conduite* est Dieu : "c'est un livre de théologie". Les parents se font rappeler leurs responsabilités éducatives : responsabilité sociale, certes, mais bien plus, charge dont ils sont responsables devant Dieu. Quant aux maîtres, recevant cette charge des parents et de leurs pasteurs, ils doivent s'en acquitter avec zèle et désintéressement : ils rendront compte à Dieu de l'éducation qu'ils auront procurée aux jeunes (9.3.11).

6. Pour une lecture synchronique

Les contacts sont nombreux entre la *Conduite* et les autres écrits lasalliens. On ne peut ici en signaler que les principaux. On pourra se rapporter au Cahier lasallien du Frère Léon LAURAIRE sur ce thème. Pour lire avec profit la *Conduite*, il est nécessaire de conserver en mémoire les autres textes lasalliens qui en donnent les fondements, le sens et la spiritualité. Le Frère américain George VAN GRIEKEN, pour citer un travail récent, *Touching the Hearts of Students* (1999),

éclairer bien CE par MF et MR.

Il est caractéristique que figurent dans le **Recueil** (5 et 6) *Les douze vertus d'un bon maître* (qu'on retrouvera à la fin de 1720) et les *Dix conditions que doit avoir la correction pour être faite à propos* (développées en CE 15,3). Plus loin, dans *Les articles sur lesquels il faut s'examiner pour rendre compte de sa conscience*, 2 concernent l'école (R 8,2,20-21). De même, 3 *des choses dont les Frères s'entreprendront dans les récréations* tournent autour de l'école (R 10,2,28-30). Des passages tirés de l'Écriture sainte peuvent aider les Frères à faire leurs actions par l'esprit de foi: 1 Tim 4,16 et Mt 28,19-20 *quand on fait l'école*; Prov 13,24 3,12 29,15 23,14 et Mt 7,2 *quand on corrige quelqu'un*; Job 13,26 et Ap 14,13, *quand on écrit ou qu'on enseigne à écrire*; Si 14,20 6,18 10,21 8,11 et Ps 119,129, *quand on fait le catéchisme* (R 12,17-20). Le **Directoire** pour rendre compte de sa conduite au Frère Supérieur (RD 1) consacre les n° 26 à 31 à l'emploi de l'école.

Les **Règles communes** s'ouvrent par une définition bien peu canonique : "L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement" (RC 1,1). La suite du chapitre expose la fin et la nécessité de cet Institut (RC 1). Les chapitres 7 à 11 traitent "de la manière dont les Frères doivent se comporter" *dans les écoles à l'égard de leurs écoliers* (RC 7), *dans les corrections qu'ils pourront faire à leurs écoliers* (RC 8), *dans les écoles à l'égard d'eux-mêmes, de leurs Frères et des personnes externes* (RC 9); puis *des jours et des temps que les Frères feront l'école, et des jours auxquels ils donneront congé à leurs écoliers* (RC 10) et *de l'Inspecteur des écoles* (RC 11). La modestie, l'horaire quotidien et jusqu'au règlement pour le temps des vacances ont des dispositions en rapport avec le métier d'enseignant. La **Règle du Frère Directeur** parle un peu de l'école (FD 1,36-37). Le **Mémoire sur l'habit**, aussi (MH 0,0,3.29.52.56.60-64).

Les **Méditations** parlent également du ministère éducatif des Frères. Rarement dans les *méditations pour les dimanches*: De la manière dont les maîtres doivent se conduire à l'égard de leurs écoliers (MD 33); De l'obligation où nous sommes de prier pour ceux que nous sommes chargés d'enseigner (MD 37); Que le premier soin de ceux qui enseignent les enfants doit être de les éloigner du péché (MD 56); Du compte que vous devez rendre de la manière dont vous serez acquittés de votre emploi (MD 61). Bien plus souvent dans les *méditations pour les fêtes*: signalons seulement MF 80 (St Nicolas); 86 (Noël); 91,3 et 92,3 (examen personnel en fin d'année); 110 (St Joseph); 113,3 (St Benoît); 145,3 (St Jacques le Majeur); 148,2-3 (St Ignace); 153 (St Caietan); 155 (St Cassien); 160,3 (St Louis) et 186 (St Marcel). Les *Méditations pour le temps de la retraite*, appelées aussi *sur l'emploi de l'école*, sont toutes consacrées au "ministère" des maîtres, et leurs élèves sont leurs "disciples", ce qui donne une tout autre dimension à la relation éducative que le seul terme d'écolier. MR 203 et 204, traitant de la correction, rejoignent assez bien CE 15; et MR 205-206, sur le compte à rendre à Dieu touchant son emploi, détaillent CE 9,3,11.

Les **Lettres autographes** ou *copiées* montrent la préoccupation "que l'école aille bien" (LA 57,12; 58,20 ; LC 75,8): nombre et assiduité des élèves (LA 12,25; 28,26; 56,8; 57,10 ; LC 9,10), catéchisme dans l'école (LA 18,14; 28,5; LC 100,4-7), messe à la paroisse (LA 28,6; 34,26), gravité et silence du maître (LA 34,8; LC 69,18), vigilance (LA 55,16 ; LC 75,4); corriger sans impatience (LC 69,11; 98,1,4; 99,3), ne pas frapper les écoliers (LA 35,13; 54,10; 57,9; 58,6; LC 9,2; 98,3), ni leur

donner des noms injurieux (LA 11,16). On peut noter que les extraits de lettres qui ne nous sont parvenus que par Blain (LI) ne s'intéressent guère au monde de l'école: cela tient sans doute à l'objectif hagiographique d'Esprit et Vertus.

Le livre qui introduit à la lecture des manuscrits est la **Civilité** (CE 3,9): dans la mesure où M. de La Salle a composé RB, publié en 1703, on peut penser que c'est de cet ouvrage qu'il s'agit, même si la description qu'en donne CE n'est pas totalement conforme (CE reprend mot pour mot ce que dit à ce sujet *l'Escole Paroissiale*). Dans les Catéchismes, rien ne concerne la vie scolaire. Peut-être DA a-t-il servi de second livre de lecture (CE 3,5: 1720 précise "un livre d'Instructions chrétiennes", or DA est parfois désigné sous ce nom, ce qui expliquerait ses nombreuses rééditions). Le **Grand Abrégé**, sous la forme où il nous est parvenu (édition de 1727), est utilisé à l'école, comme l'indique l'avertissement aux maîtres (GA 0,0,100). CE 1,2,9 renvoie au "livre des prières des Écoles chrétiennes", c'est-à-dire à E, et fait allusion à la plupart de ces prières (CE 1,2; 2,2 et 7,1-4). Quant aux **Cantiques**, CA 1 en donne 6 "qui se doivent chanter avant le catéchisme"; et CA 2,1 est "pour l'entrée dans les écoles, après les vacances".

7. La postérité de la *Conduite*

La *Conduite* connaît au XVIII^e s. deux éditions: 1720 et 1742. Frère Agathon n'a pas le temps de mener à terme une refonte de la *Conduite*. Après la Révolution française, les éditions de 1819 et de 1823 sont chacune *composée par Messire De La Salle*; celles de 1828 et de 1837 portent en plus la mention *Revue et corrigée*; celles de 1838, 1849 et 1850 ajoutent: *et approuvée par le Chapitre général de 1837*. Cette succession correspond au développement rapide de l'Institut comme à l'adaptation de l'enseignement des Frères aux nouveaux programmes et aux besoins des jeunes de milieux populaires. Notons que de nombreuses Congrégations nées en France au début du XIX^e s. adoptent la *Conduite* ou la *Méthode de Frères* pour l'enseignement des filles ou des garçons. Pour faire face aux immenses besoins de scolarisation, les milieux gouvernementaux ont favorisé parfois l'enseignement mutuel ou méthode "lancastérienne" (cf. BÉDEL, EL 9,31-40). Dans la 2nde moitié du XIX^e s., la méthode des Frères est jugée rétrograde par ceux qui lui reprochent de ne pas ouvrir assez l'esprit des élèves, ce qui met en cause une démarche trop directive et la place faite à la religion.

Au XX^e s., les historiens de l'enseignement, surtout en France, ont ignoré l'apport de Jean-Baptiste de La Salle et ont tenté de faire commencer l'école primaire française avec les lois Guizot (1833) voire celles de Ferry (1880). Une redécouverte s'est faite ces dernières années, comme en témoigne la thèse récente d'un Frère brésilien (Edgard HENGEMÜLE, *LA SALLE, Uma Leitura de Leituras*, Canoas, 1997-2001).

Sur la *Conduite* proprement dite voir *Thèmes lasalliens* n° 3, p. 52-74 (Frère Léon LAURAIRE), *Le edizioni della Conduite des Écoles dal 1720 al 1695*, Torino, 1991 (Frère Secondino SCAGLIONE), *The interpretation of de La Salle "Conduite des Écoles" and related writings in terms of modern management theory and practice. Historical, analytical and case studies*. Malta, 1991 (F. Martin BORG).

8. Les Frères et le texte de 1706

Quelle connaissance les Frères ont-ils eu de la *Conduite des Écoles chrétiennes* ? Il est clair que le texte dit de 1706 était fixé avant cette date : les *Règles communes*, dès le manuscrit de 1705, renvoient à “la première partie de la Conduite des Écoles” (RC 7,5), parlent “du signal et des signes qui sont exprimés dans la Conduite des Écoles” (CL 25,40 = RC IX,10) et ordonnent de “lire les Règles d’École” au réfectoire à partir de la rentrée scolaire (RC 27,11). La *Pratique du Règlement journalier*, dont le manuscrit est daté de 1713 mais qui transcrit des coutumes remontant beaucoup plus tôt, parle aussi de la lecture au réfectoire “dans les Règles de l’École” (CL 25,97). Après le temps de formation dans la maison du noviciat, les jeunes Frères d’école faisaient leur apprentissage professionnel dans une maison d’école, sous la conduite d’un guide expérimenté : la Conduite devait être leur livre de chevet.

Les Frères pouvaient copier à leur usage le texte de la *Conduite*, restée manuscrite jusqu’en 1720, pendant les temps prévus pour écrire (RC 27,9-10) dans la journée. Cette transcription pouvait être parfois fautive : l’Épître qui introduit l’édition de 1720 constatait dans les textes manuscrits “une infinité de fautes par le peu d’exactitude des copistes qui y font souvent des changements”. D’autre part, certaines pratiques ne pouvant plus se pratiquer, les Frères du Chapitre de 1717 “représentèrent à Monsieur de La Salle qu’il serait expédient d’y faire quelques corrections : il approuva leur proposition et ainsi on l’a mis dans un meilleur ordre”. Plus tard, le Frère Supérieur Timothée a revu le texte avant impression “et l’a fait examiner avec soin afin de retrancher tout ce qui y pouvait être inutile”.

Comme pour les autres écrits du Fondateur à l’usage des Frères et des écoles, les modifications apportées ne sont pas signalées car c’est un bien de l’Institut qui adapte l’ouvrage à l’évolution des besoins, comme on peut le constater dans les 12 éditions françaises de 1720 à 1856 dont l’auteur est toujours “Messire de La Salle”, même quand l’édition est “revue et corrigée” à partir de 1828. L’édition imprimée de 1720 a dû remplacer complètement les versions manuscrites qui l’avaient précédée. Dans les Archives de l’Institut, on ne possède pas de témoins datant d’avant 1720 : le seul exemplaire connu est conservé aux Archives Nationales de Paris, qui ont recueilli notamment ce qui subsistait dans les communautés religieuses fermées lors de la Révolution française. En 1901, un Frère a recopié pour les Archives de l’Institut le manuscrit de 1706 : malgré son soin, son texte comporte plusieurs erreurs.

Le premier à livrer à l’impression en français une édition du manuscrit de la B.N. est le Frère belge Anselme d’HAESE, qui découvre ce texte dans une traduction néerlandaise du Pr. Wolters datant sans doute de 1926 : le Chapitre général de 1934 encourage le Frère Anselme dont l’édition critique sort en 1951 à la Procure générale de la rue de Sèvres. En 1965, le CL 24 est la seconde édition française du texte de 1706, et les *Œuvres complètes*, en 1993, ont voulu reproduire ce texte. On indiquera au fur et à mesure des chapitres les corrections qu’il semble utile d’y apporter, puisque c’est ce texte qui est maintenant le plus connu en français, sous sa forme électronique (Maredsous) et sous sa forme imprimée.

Frère Alain Houry
Directeur des Études lasalliennes
avril 2002